

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-03

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**APPEL D'OFFRES POUR "LOCATION ET MAINTENANCE
DES MATÉRIELS INFORMATIQUES"**

L'appel d'offres pour "Location et maintenance des matériels informatiques" est paru le 9 février 2012 pour une date limite de remise des plis le 21 mars 2012. Le bureau des marchés a procédé à l'ouverture des plis et, après l'examen des pièces relatives à la candidature, a déclaré les offres de Bureaumatique (31), Computacenter (31), Cis (31), ESI (31), Inforsud (81), SCC (31), Scriba (31), Spie (31), Steria (31), Econocom (31) et Quadria (31) recevables.

En revanche, les plis électroniques des sociétés Inkoprint (82) et PSI (33) ont été jugés irrecevables ; l'acte d'engagement n'ayant pas été signé électroniquement.

Les candidatures ont été analysées en fonction des critères de la valeur technique au regard du mémoire technique (pondération : 60) et du prix des prestations (pondération : 40).

Le document intitulé Comparatif des offres pour "Location et maintenance des matériels informatiques", a été présenté à la commission d'appel d'offres, qui a décidé en séance du 2 avril 2012, du classement tel que défini (il s'agit d'accords cadres multi-attributaires).

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés ainsi que toutes les pièces y afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés suivants pour location et maintenance des matériels informatiques :
 - lot 1 : Micro-ordinateurs et terminaux légers à Bureaumatique (31), Computacenter et Inforsud (81),
 - lot 2 : Ordinateurs serveurs à Bureaumatique, Inforsud et Scriba (31),
 - lot 3 : Solutions de stockage SAN à Bureaumatique, Scriba et Econocom (31),
 - lot 4 : Imprimantes bureautiques et multifonctions à Bureaumatique, ESI (31) et Inforsud,
 - lot 5 : Services d'installation, d'assistance à l'utilisation et de maintenance des matériels à Cis (31), Spie (31) et Quadria (31) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,